

INFORMATION DE RÉFÉRENCE POUR LE POINT VII.c.i.¹ DE L'ORDRE DU JOUR

Thème: Listes de navires INN harmonisées dans l'ensemble des ORGP thonières

Voulant en faire un outil pour aider à réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), quatre des cinq organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) thonières ont établi des procédures d'inscription des navires INN. Le processus d'inscription diffère légèrement d'une organisation à l'autre, et seule la CICTA permet les inscriptions croisées de navires à partir des listes de navires INN d'autres ORGP thonières. Le manque de possibilités d'inscription croisée peut limiter l'efficacité de la liste de navires INN en tant qu'outil, étant donné que les navires de pêche sont capables de se déplacer à travers les bassins océaniques, même en une seule année. La réunion Kobe III présente une occasion de faire des pas en avant dans les efforts d'harmonisation des listes de navires INN dans l'ensemble des ORGP thonières. Un tel résultat serait conforme aux recommandations de Kobe I et de Kobe II, et il contribuerait au développement d'une liste mondiale des navires INN.

Un produit possible de Kobe III est une mesure modèle sur l'établissement de listes harmonisées de navires INN. Cette mesure modèle pourrait offrir à chaque ORGP thonière un processus qui faciliterait l'ajout à sa propre liste INN de navires INN inscrits sur les listes d'autres ORGP thonières. Le processus pourrait être basé sur la procédure de la CICTA telle qu'énoncée dans la [Recommandation 09-10](#) de la CICTA, qui permet les inscriptions croisées dès qu'une liste de navires INN et des informations à l'appui sont reçus d'une autre ORGP thonière. Vu que les procédures d'ajout ou de suppression d'un navire de la liste varient d'une ORGP à l'autre, la mesure modèle devrait laisser les détails des procédures d'ajout ou de suppression des navires à la libre détermination de chaque organisation. Une prestation de renseignements appuyant l'inscription sur les listes de navires d'autres ORGP thonières permettrait de répondre aux préoccupations relatives aux procédures équitables. Si cette mesure modèle pouvait être adoptée par chaque ORGP thonière, il y aurait là un premier pas important dans la création d'une liste mondiale de navires thoniers INN.

¹ Ce document de référence a été élaboré pour fournir des informations et guider la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Il ne reflète pas nécessairement la position d'une délégation ou d'une autre qui participe à l'atelier Kobe III, et ne vise pas à limiter la discussion sur ce thème ou tout autre.